



CJL

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CCAS**

SEANCE DU LUNDI 11 DECEMBRE 2023 À 17H45

Sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, Président du CCAS

La convocation a été adressée le 1^{er} décembre 2023 avec l'ordre du jour suivant :

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 25 septembre 2023

DCCAS-9/2023 Aide financière (ordures ménagères)

DCCAS-10/2023 Aide financière (électricité)

DCCAS-11/2023 Aide financière (électricité)

DCCAS-12/2023 Aide financière (cantine-garderie périscolaire-centre de loisirs)

Bilan repas des aînés ruraux 2023

Bilan arbre de Noël 2023

Questions diverses

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Isabelle RICHARD, Christine BEZET, Martine DUBOIS, Anielle LARRIVEE, Jean-Marie MUSOLESI, Carole BRUNEL, Thierry CARLIER

Absente représentée : Raphaëlle BAGNOLATI donne pouvoir à Isabelle RICHARD

Absents : Pascal BOYELDIEU, Gérard GOURAUD

Nombre de membres en exercice : 11

Quorum : 8/7

Secrétaire : Mme Isabelle RICHARD

Affichage et publication sur le site internet de la commune de la liste des délibérations le 12/12/2023.

Délibérations reçues en Préfecture le 12/12/2023.

Le présent procès-verbal sera publié sur le site internet de la commune en exécution de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2023 est adopté.

M. le Président propose de passer à l'ordre du jour.

DCCAS-9/2023. Aide financière (ordures ménagères)

Présentation d'une demande d'aide financière faite par le travailleur social pour le paiement d'une partie d'une facture d'ordures ménagères (SMIRTOM) pour une famille en difficulté d'un montant de 80€.

Après en avoir délibéré, les membres de la commission administrative accordent, à l'unanimité des présents, cette aide.

DCCAS-10/2023. Aide financière (électricité)

Présentation d'une demande d'aide financière faite par le travailleur social pour le paiement d'une partie d'une facture d'électricité (EDF) pour une personne en difficulté d'un montant de 100€.

Après en avoir délibéré, les membres de la commission administrative accordent, à l'unanimité des présents, cette aide.

DCCAS-11/2023. Aide financière (électricité)

Présentation d'une demande d'aide financière faite par le travailleur social pour le paiement d'une partie d'une facture d'électricité (EDF) pour une famille en difficulté d'un montant de 200€.

Après en avoir délibéré, les membres de la commission administrative accordent, à l'unanimité des présents, cette aide.

DCCAS-12/2023. Aide financière (cantine-garderie périscolaire-centre de loisirs)

Présentation d'une demande d'aide financière faite par le travailleur social pour le paiement des factures suivantes : cantine scolaire (103,32€), garderie périscolaire (52€) et centre de loisirs (39€) pour une famille en difficulté, soit un montant total de 194,32€.

Après en avoir délibéré, les membres de la commission administrative accordent, à l'unanimité des présents, cette aide.

Bilan repas des aînés ruraux 2023

Isabelle RICHARD, vice-présidente, informe l'assemblée que 202 personnes étaient conviées, 92 ont répondu présentes.

Cette année le CCAS a rencontré un vif succès, les aînés ont apprécié le repas proposé par « Le Bon Laboureur » et l'animation musicale de Mickaël PIGEAT.

Le prix de revient par personne est de 34,36€.

Bilan arbre de Noël 2023

Isabelle RICHARD, vice-présidente, informe l'assemblée que 65 enfants étaient conviés, 40 ont répondu présents.

La commune de St Martin des Champs a pris en charge les viennoiseries.

La commune de Sancergues a réglé les jus de pommes, papillotes, mandarines, assiettes et serviettes en papier pour la somme de 85,35€.

Les cadeaux pour les 65 enfants de Sancergues ont coûté 892€, les jouets restants des années précédentes ont permis de réduire le budget cette année.

Le spectacle était de qualité, certains adultes l'ont trouvé trop court.

Les enfants absents pourront venir récupérer un cadeau à la mairie jusqu'au 31/12/2023, l'information a été passée sur Facebook.

L'alliance avec la commune de St Martin des Champs, pour la seconde année, s'est très bien déroulée ainsi que l'alliance avec l'association « En rang par deux » qui a assuré aussi pour la seconde année la buvette.

CL

Questions diverses

✓ Aucunes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.

Liste récapitulative des délibérations :

DCCAS-9/2023	Aide financière (ordures ménagères)
DCCAS-10/2023	Aide financière (électricité)
DCCAS-11/2023	Aide financière (électricité)
DCCAS-12/2023	Aide financière (cantine-garderie périscolaire-centre de loisirs)

M. Le Président du CCAS,

Jean-Luc CHARACHE



Mme la secrétaire de séance,

Isabelle RICHARD

